



Il est **aussi simple** d'épargner pour la retraite que de **faire la grasse matinée.**

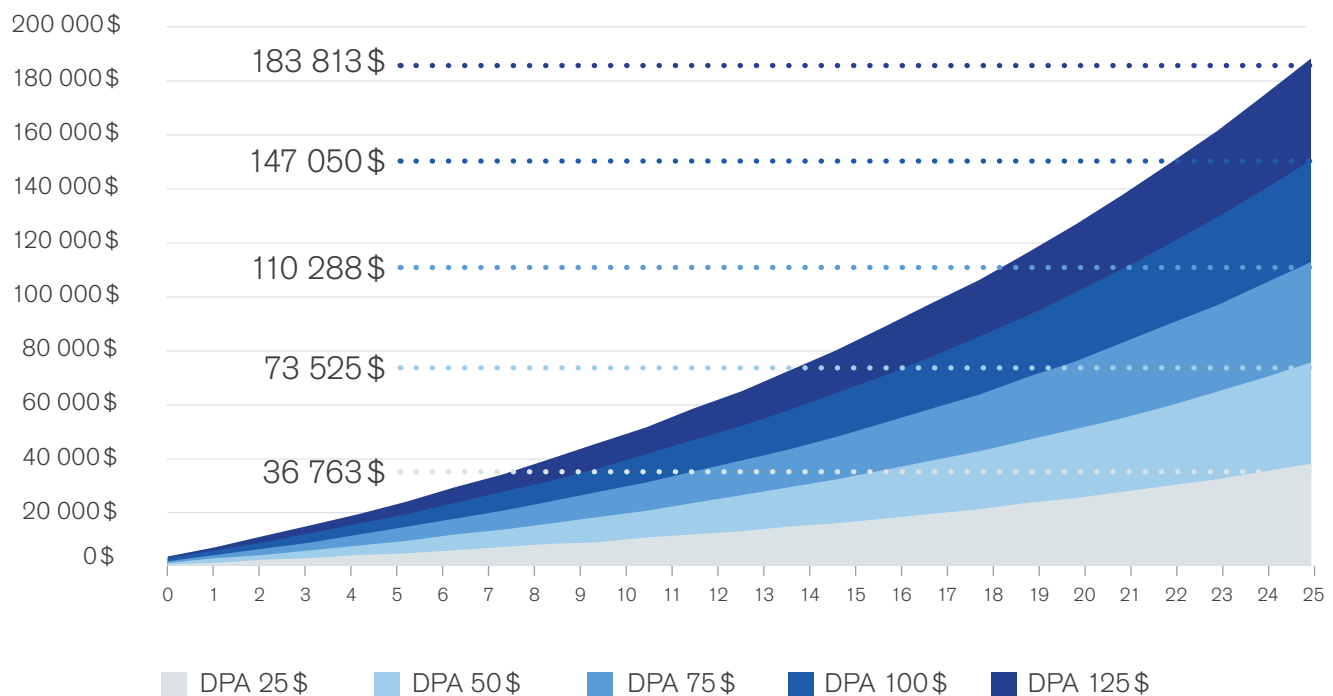
En augmentant vos dépôts préautorisés, épargner pour la retraite devient plus facile que de se lever le matin.

Plus vous commencez à épargner tôt, plus vous tirez parti des avantages des intérêts composés. Grâce aux frais modiques d'Assomption Vie et à une gestion de portefeuille professionnelle, bâtir votre patrimoine n'aura jamais été aussi facile.

Le tableau ci-dessous illustre ce à quoi pourrait ressembler l'épargne-retraite d'une personne qui cotise régulièrement à son épargne-retraite avec Assomption Vie, avec des cotisations aux deux semaines de 25\$, 50\$, 75\$, 100\$ ou 125\$ pendant 25 ans. Découvrez ce que le bon produit de placement peuvent faire au fil du temps pour chaque hausse de 25\$ de vos DPA.

DPA bihebdomadaire
indexé à **2,25% par an**

Rendement net de 6%



Les rendements nets indiqués le sont à titre d'illustration uniquement. Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures.

Parlez à votre conseiller d'Assomption Vie au sujet de l'augmentation de vos DPA.

www.assomption.ca

Faits saillants sur le REER!

Date limite de cotisation pour 2022

1^{er} mars 2023 à minuit

Plafond de cotisation

2022 29 210\$
2021 27 830\$
2020 27 230\$
2019 26 500\$
2018 26 230\$

Les droits inutilisés de cotisation à un REER sont reportés indéfiniment.

La croissance est à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous retiriez les fonds.

Les montants cotisés au REER collectif de votre entreprise sont déduits de vos droits de cotisation disponibles.

REMARQUE

Si vous dépassez de 2 000\$ votre plafond de cotisation à un REER, l'ARC ne vous pénalisera pas sur ce montant. Cependant, tout montant qui dépasse les 2 000\$ (cotisation excédentaire) sera assujéti à une pénalité de 1% par mois tant que les cotisations en surplus seront détenues dans le compte REER.

De combien de droits de cotisation disposez-vous?

Découvrez-le :

- Consultez votre avis de cotisation
- Appelez l'ARC au 1-800-959-8281
- Consultez le site Web www.cra-arc.gc.ca/myaccount

VOS OPTIONS DE PLACEMENT

Maximiser le rendement de votre capital investi est maintenant plus facile que jamais!

Une solution adaptée à vos besoins vous aidera à faire fructifier votre épargne et à atteindre vos objectifs financiers. En plus de nos régimes d'épargne-retraite, nous proposons également des comptes d'épargne libres d'impôt avec la possibilité d'ajouter des dépôts préautorisés à chacun de ces deux produits!

Vous avez cotisé au maximum à votre REER?

Si vous avez cotisé au maximum à votre REER et que vous recherchez une autre option d'épargne à l'abri de l'impôt, vous pouvez cotiser à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Pour de nombreux investisseurs, le CELI sera un complément à leur REER. Voici quelques différences entre le CELI et le REER :

	CELI	REER
Plafond de cotisation annuel	6 000\$	18% du revenu admissible, jusqu'à 29 210\$
Cotisations déductibles d'impôt	Non	Oui
Revenu de placement imposable	Non	Non
Retraits imposables	Non	Oui
Possibilité de reporter les droits de cotisation inutilisés	Oui	Oui
Droits de cotisation récupérables après retrait	Oui	Non
Âge maximal pour cotiser	Aucun	71

Plafond de cotisation au CELI

Année	Limite de cotisation annuelle au CELI	Plafond cumulatif du CELI plafond de cotisation
2009	5 000\$	5 000\$
2010	5 000\$	10 000\$
2011	5 000\$	15 000\$
2012	5 000\$	20 000\$
2013	5 500\$	25 500\$
2014	5 500\$	31 000\$
2015	10 000\$	41 000\$
2016	5 500\$	46 500\$
2017	5 500\$	52 000\$
2018	5 500\$	57 500\$
2019	6 000\$	63 500\$
2020	6 000\$	69 500\$
2021	6 000\$	75 500\$
2022	6 000\$	81 500\$

REER ou CELI?

Consultez votre conseiller pour voir quelle option serait la plus avantageuse, en fonction de vos objectifs financiers.